

Élections professionnelles 2018

Calendrier prévisionnel



Détermination des effectifs F/H de chaque instance sur la base des effectifs au 1^{er} janvier 2018

**Le Jeudi 29 mars
au plus tard**

Publication des textes de création des instances fixant les représentants en % F/H

**Le Mardi 29 mai
au plus tard**

Date limite de dépôt des candidatures des organisations syndicales :

**Le jeudi 18 octobre
au plus tard**

Vérification de l'éligibilité des candidats :

**Le lundi 22 octobre
au plus tard**

Ouverture du portail « espace électeur »

Le lundi 29 octobre au plus tard

Affichage papier des listes d'électeurs et des candidats:

**Le lundi 29 octobre
au plus tard**

Présentation des réclamations par les électeurs :

**Le vendredi 9 novembre
au plus tard**

Mise en ligne des candidatures et des professions de foi

**Le mercredi 14 novembre
au plus tard**

Cérémonie du scellement des urnes électroniques

Lundi 26 novembre

Scrutin par vote électronique

**Du Jeudi 29 Novembre
au Jeudi 6 Décembre**

Entrée en vigueur des mandats électifs

2 janvier 2019